

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 09/04/2024
date de convocation : 29/03/2024

n° de délibération : DE2024 - 16

nombre de conseillers en exercice : 11
présents : 8
suffrages exprimés : 10 (pour-10, contre-0)
abstention : 0

objet de la délibération :
**Personnel communal : protection sociale
complémentaire « risque prévoyance »,
participation de la commune**

Le neuf avril deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric		absent	
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNOL Muriel		pouvoir à MOURGUES Christine	
CORDESSE Marianne		pouvoir à BLANC Alain	
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc	X		

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée :

- la délibération n°2019-44 du 10/12/2019 « Protection Sociale Complémentaire des agents pour le risque « prévoyance » : Convention de participation initiée par le Centre de Gestion » qui approuve l'adhésion à la convention de participation PRÉVOYANCE conclue par le Centre de Gestion avec le Groupe VYV ;
- le contrat de prévoyance, maintien de salaire et décès, signé en février 2020 par la commune, le CDG 48 et la MNT ;
- la convention de gestion « Prévoyance » signée le 13/12/2019 entre le CDG 48 et la commune.

Madame le Maire rappelle l'avis du Conseil Municipal du 21 décembre 2023, favorable à l'augmentation de la participation communale à 30€/mois par agent.

Vue l'avis favorable du CST du 14 mars 2024, Madame le Maire propose au Conseil de valider cette participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTÉ la participation communale à la protection sociale complémentaire « risque prévoyance » à 30€/mois par agent souhaitant y adhérer ;

INSCRIT les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire.

Le secrétaire de séance,
Jérôme PALMIER



Le Maire,
Pascale BONICEL

